



NATION
CONSE
DE SECURITE

FILE COPY
RETURN TO
DISTRIBUTION
Bureau C. 111



Distr.
GENERALE
S/5379
30 juillet 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Venezuela : amendements au projet de résolution commun présenté par le
Ghana, le Maroc et les Philippines (S/5372)

1. Supprimer le dernier alinéa du préambule.
2. Au paragraphe 2 du dispositif, remplacer le mot "Décide" par le mot "Affirme".
3. Au paragraphe 3 du dispositif, remplacer le mot "Condamne" par le mot "Déplore".
4. Au paragraphe 4 du dispositif, remplacer à la deuxième ligne, les mots "met gravement en danger", par les mots "trouble gravement".
5. Au paragraphe 5 du dispositif, remplacer les trois premières lignes par le texte suivant : "Invite instamment le Portugal à appliquer les dispositions suivantes : ". Le reste du paragraphe resterait inchangé.
6. Au paragraphe 6 du dispositif, remplacer les mots "Décide que (tous les Etats) doivent" par les mots "Prie (tous les Etats) de".
7. Au paragraphe 7 du dispositif, remplacer, à la deuxième ligne, les mots "toute assistance nécessaire" par les mots "l'assistance qu'il estimerait nécessaire".
8. A la fin du même paragraphe, remplacer la date du "30 septembre 1963" par celle du "31 octobre 1963".

63-16406